CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026 – 19H00
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Laurent ROUSSET

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLON (à partir du point 1.4), Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Valérie POUYET (procuration donnée à Sébastien ARNAUD), Céline VIALLON (procuration donnée à Elisabeth MOULIN jusqu'au point 1.3)

LE QUORUM fixé à 15 est atteint avec 27 conseillers municipaux présents à l'appel.

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Tanguy NAIME est désigné.

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 1er juin 2026 ainsi que le rendu-compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2026_DM_012 du 11 juin 2026
Ayant pour objet la signature d'un contrat d'entretien des chaudières murales à gaz des bâtiments communaux à passer avec la société ENGIE HOME, pour un montant annuel de 1 850 € HT pour la solution de base + l'option « pièces comprises », pour une durée d'un an à compter du 18/05/2026 jusqu'au 17/05/2027 inclus, avec possibilité de reconduction deux fois une année soit jusqu'au 17/05/2029 inclus maximum,

Décision du Maire n° 2026_DM_013 du 24 juin 2026
Ayant pour objet la signature d'un contrat d'entretien du système de climatisation du pôle médical à passer avec la société Frigorifiques Machines du Centre (F.M.C.) pour un montant annuel de 900€ HT pour 2 visites par an, pour une durée d'un an à compter du 24/06/2026 jusqu'au 23/06/2027 inclus, avec possibilité de reconduction tacite d'année en année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec 2 mois de préavis,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer dès le début du conseil le point information sur la déclaration de Conflit d'Intérêt afin de laisser le temps à chaque conseiller de remplir au cours de la séance le tableau de déclaration qui va circuler. Il rappelle que pour toute évolution au cours du mandat, les élus sont tenus de faire remonter les changements auprès des services de la Mairie.

L'ensemble des élus en est d'accord.

III – INFORMATIONS

3-1 Déclaration Conflit d'Intérêt

Il sera rappelé que chaque élu est tenu de déclarer tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer l'exercice impartial de son mandat.

M. COURBON demande si peu importe le poste occupé dans une entreprise il faut le déclarer même pour un simple salarié.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, que ce soit un dirigeant, un simple salarié ou une personne ayant des parts sociales...

I – AFFAIRES GENERALES

1-1 Transports Scolaires : Approbation de la tarification pour l'année scolaire 2026-2027 et du règlement intérieur de la Région Auvergne Rhône Alpes – 2026_DEL_098

Vote à main levée
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-2 Approbation de la mise en place du dispositif de chéquier Pass Sport et Culture pour la rentrée scolaire 2026 – 2026_DEL_099

Vote à main levée
Mme MOUNIER (trésorière Tennis Club Gorges de la Loire, M. NAIME (Président Bike Run Aurec), Mme CHAPUIS (Président Football Club Aurec), M. COURBON (Trésorier Les Pages du Château) se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-3 Approbation de la convention à passer avec les Associations sportives et culturelles aurécoise pour l'adhésion au dispositif de chéquier Pass Sport et Culture – 2026_DEL_100

Vote à main levée
Mme MOUNIER (trésorière Tennis Club Gorges de la Loire, M. NAIME (Président Bike Run Aurec), Mme CHAPUIS (Président Football Club Aurec), M. COURBON (Trésorier Les Pages du Château) se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-4 Convention de partenariat à passer avec le Département de la Haute Loire pour l'organisation du festival de la Teinturerie labelisé Festival 43 pour l'année 2026 – 2026_DEL_101

Arrivée de Céline VIALLON à 19h29.

Vote à main levée
Mme TEYSSIER (Vice-Présidente au Département de la Haute Loire) s'est déportée et n'a pas pris part au vote.
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

II – PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Recrutement d'un alternant en licence professionnelle « Métiers des administrations et collectivités territoriales (MACT) » au sein du pôle Affaires Générales – 2026_DEL_102
Vote à main levée
Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Communication de la commune :

M. COURBON souligne la qualité et quantité de publications émises sur les réseaux sociaux de la commune, mais s'interroge toutefois sur les autres moyens de communication pour toucher les personnes qui ne sont pas sur ces réseaux sociaux. De plus il se questionne sur la pertinence des panneaux lumineux : peu visible, loin des passages, et demande si stratégiquement il ne serait pas judicieux d'en positionner d'autres.
M. le Maire indique qu'en plus de facebook (4 000 abonnés) et instagram, la commune possède l'application d'information illiwap (plus de 5 000 abonnés). Quant aux panneaux lumineux il y en a déjà 2 : un positionné vers la mairie, lieu stratégique de passage et un vers le rond-point d'Auchan, lieu d'entrée de la commune.
Mme GRANGER prend la parole et demande à M. COURBON si sa question est de savoir comment les gens ont accès à ce qui se passe sur la commune en dehors des réseaux. Sachez qu'il y a une navette les samedis matin pour transporter les ainés de notre commune dans les commerces et que le temps de trajet est aussi un moment où l'on communique avec eux. Il y a aussi le bouche à oreille, les élus de l'équipe majoritaire sont énormément sur le terrain et échangent directement avec ses administrés. L'échange direct est un des meilleurs moyens de communication.
M. VIAL souligne qu'à ce jour avec les moyens de communication dont on dispose, quand la commune décide de communiquer sur l'ouverture offerte aux aurécois pour 2 soirées du jardin aqualudique en temps de canicule, je peux vous assurer que la communication passe bien dans toutes les familles. On a aussi pu le constater lors d'incident pour le transport scolaire ou entre nos réseaux, notre station illiwap et nos listings d'urgence on arrive à informer tout le monde. Il pense difficile de toucher les individus qui ne sortent jamais de chez eux et qui ne s'intéressent pas à ce qu'il se passe sur leur commune, c'est aussi aux administrés d'aller à la recherche de l'information.

M. VIAL poursuit avec le marché des producteurs. Lors de la 1ère animation de ce vendredi à l'occasion des Estiv'Halles, il y a eu énormément de monde. Il n'y a pas de quoi à être inquiet, les élus de la majorité sont présents sur le terrain, et entre autres au marché même si on n'est plus en période électorale. Il serait intéressant que vous nous fassiez remonter les personnes qui seraient en manque d'information.
M. COURBON indique ne rien à voir à rajouter.
Mme GRANGER souhaite remercier aussi les techniciens et Brigitte pour le travail de communication qui est fait car cela demande un gros travail.
M. COURBON répond que ce qui est fait est très bien mais que le panneau lumineux vers Auchan est peu visible et qu'il est dommage d'avoir un aussi beau panneau de qualité qui est très peu vu.
Monsieur le Maire lui demande où il l'aurait installé.
M. COURBON ne répond pas.

M. VIAL revient sur les objectifs de ces panneaux : celui vers la mairie pour les piétons a été demandé par la population, les associations car déjà précédemment il y en avait un et il était apprécié à cet endroit. Concernant le panneau lumineux vers Auchan, au vu ce son format, c'est un panneau dédié aux personnes qui passent en voiture. Effectivement les automobilistes ne peuvent pas découvrir toutes les informations au moment où ils passent mais ça donne des brèves pour après aller chercher l'information ailleurs. Il rajoute qu'il ne faut pas oublier les espaces dédiés aussi aux banderoles de communication.
M. COURBON indique qu'un panneau lumineux vers la halle serait plus favorable.
M. le Maire rappelle que le coût d'investissement d'un panneau lumineux est conséquent et qu'installer un 2ème panneau dans un rayon de moins d'un kilomètre avec celui de la mairie n'est pas opportun, d'autant plus que la majorité des aurécois qui se rendent aux marchés sous la halle se garent sur les parkings proches de la Mairie.

- Journal d'information :

M. NAIME sollicite la liste minoritaire par rapport à leur écrit sur le bulletin municipal et plus particulièrement sur le fait d'instaurer un journal pour la liste et d'indiquer que certaines associations se seraient plaint de ne pas être écoutées et entendues. Vous est-il possible de nous dire de quelles associations il s'agit ?
M. VALEYRE rappelle qu'il y a 2 mandats ils avaient déjà sorti un journal d'informations et qu'ils étaient venus à l'abandonné avec l'arrivée du Flash Info. Ce journal d'information n'aura rien à voir avec un bulletin municipal de la mairie c'est un journal de liste.
M. NAIME lui demande les associations qui se sont plaintes.
M. VALEYRE souligne qu'il y a un ou deux conseils il lui avait été reproché de couper la parole, il estime que M. NAIME en fait de même.
Monsieur le Maire indique qu'il pensait que vous aviez terminé votre intervention et lui demande ce qu'il voulait dire de plus du coup.
M. VALEYRE rappelle qu'en conseil il ne fallait pas citer de noms.
M. le Maire lui indique qu'au dernier conseil c'est lui-même qui a donné les noms sur une opération immobilière.
M. VIAL rajoute qu'il ne faut pas confondre nom propre et nom d'une association. Car il est toujours intéressant de connaître une association qui rencontre des difficultés. Il estime avec admiration le travail de la nouvelle équipe majoritaire. Les élus sont toujours présents sur les manifestations et au contact des gens. Il y a en permanence des témoignages d'aurécois sur les bulletins et magazines municipaux.

III– INFORMATIONS

3-2 Intervention de Mme ARCIS

Mme ARCIS a pris parole pour faire lecture d'un courrier à l'attention du Maire et des Conseillers Municipaux. Elle annonce sa décision murement réfléchie de démission à compter de ce jour de son statut de conseillère municipale et communautaire. Elle souligne un profond désaccord avec la tête de sa liste Aurec et Vous et le numéro deux sur le fonctionnement et les pratiques appliquées au sein du groupe. Elle indique ne plus se reconnaitre dans les valeurs, les méthodes de travail et les comportements qui sont régulièrement manifestés. Elle indique avoir été confrontée à des propos, commentaires, remarques, jugements, critiques et mensonges récurrents qui ont nuit à l'exercice serein de son mandat. Elle déclare avoir constaté des attitudes et des comportements incompatibles avec les principes de respect mutuel, d'écoute, d'égalité et de démocratie. Elle regrette des pratiques et postures parfois empreintes de machisme et de misogynie qui contribuent à marginaliser la parole des femmes et limiter leur pleine participation aux débats et aux prises de décisions. Elle explique ne pas cautionner le travail qui ne favorise ni le respect des personnes ni le travail collectif constructif attendu par les Aurécois. De plus, le manque de préparation de certains dossiers, l'absence d'écoute des observations formulées et le défaut de crédibilité qui en résulte lors des instances municipales affaiblisse à son sens la capacité de l'opposition à représenter efficacement les intérêts des citoyens. Attachée aux valeurs républicaines, au dialogue démocratique, au respect de chacun et à l'intérêt général, elle déclare ne plus vouloir être associée à ces modes de fonctionnement qui s'en éloigne. Il lui est donc impossible de poursuivre son engagement au sein de ce groupe. Toutefois elle précise qu'elle continuera à travailler avec sérieux pour des actions collectives et associatives qui lui font sens dans le souci de servir les habitants de notre commune dans le respect des valeurs qui ont toujours guidées son action. Elle remet donc à M. VALEYRE ce jour son désengagement de la liste Aurec et Vous. Elle remercie les élus pour leur écoute.

Monsieur le Maire remercie Mme ARCIS et indique qu'au sein des services il sera pris acte de cette démission et lui demande de transmettre un courrier écrit officiel.
Il trouve dommage cette démission en début de mandat. En tant que tête de liste, il indique que ça lui ferait mal d'avoir un abandon dans son équipe en si peu de temps. Il rappelle que c'est un engagement qui est éprouvant et dur et une équipe dans ces moments là c'est quelque chose de très important.

Mme ARCIS comprend tout à fait mais précise que c'est murement réfléchi. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un caprice et que ça relève de faits avérés.

Monsieur le Maire entend la décision de Mme ARCIS et indique rester à sa disposition si besoin.

3-3 Intervention de Mme BONNEVIALLE

A son tour Mme BONNEVIALLE prend la parole pour informer l'assemblée de son souhait de démissionner de ses fonctions pour les mêmes raisons que Mme ARCIS. Elle considère que sa place actuelle ne lui correspond plus et ne lui permet pas de s'investir comme elle le souhaiterait. Elle souligne que son attachement à Aurec reste intact et qu'elle continuera à s'engager autrement au plus près des habitants en portant et en soutenant des projets concrets au service de notre commune. Elle remercie l'assemblée.

Monsieur le Maire a pris acte. Comme pour Mme ARCIS il faudra transmettre un courrier officiel en mairie et il reste disponible si besoin.

3-4 Demande de consultation de pièces comptables complémentaires

M. HAURY revient sur la demande de M. VALEYRE et COURBON pour venir consulter des pièces comptables complémentaires suite à leur venue de vendredi dernier. Il précise qu'on rentre dans une période estivale, que les effectifs en mairie d'Aurec sur Loire en sont réduits ainsi que les aides et renforts habituels. Votre demande va générer du travail supplémentaire pour les équipes qui sont déjà bien chargées. De ce fait il indique que la mise à disposition de ces éléments ne pourra être faite qu'à partir de la rentrée de septembre 2026.
M. COURBON déclare qu'il comprend tout à fait, et qu'il n'y a pas d'urgence.

3-5 Transmission des pièces budgétaires – retour du Trésorier

M. COURBON revient sur sa demande du précédent conseil et sollicite le Maire pour savoir s'il a pu avoir un retour du trésorier.
M. le Maire allait justement en parler. Suite à son rendez vous avec M. le trésorier, la mairie a reçu une réponse formelle. Il se permet de la lire en intégralité :

« Monsieur le Maire,
Après examen des éléments transmis, il apparaît que les documents adressés aux élus à la suite de la commission finances répondaient aux deux sujets évoqués par M. Courbon lors du conseil municipal, à savoir :

- *les opérations relatives à l'avenue du Forez et au cabinet médical ;*
- *la trajectoire d'endettement pluriannuel de la commune et de ses budgets annexes.*

D'un point de vue budgétaire et financier, les documents communiqués semblent comporter les principales informations permettant d'apprécier ces opérations, notamment leur coût prévisionnel, leur mode de financement, leur incidence sur les autorisations de programme concernées ainsi que les éléments relatifs à l'évolution de l'endettement.
Sous réserve de l'analyse qui pourrait être portée par les services compétents en matière de contrôle de légalité, il ne paraît donc pas que la demande soit restée sans réponse puisque des documents traitant directement des sujets mentionnés ont effectivement été transmis aux élus.
Il peut naturellement exister une différence d'appréciation sur le degré de détail attendu ou sur l'opportunité de communiquer des documents complémentaires. Toutefois, cette question relève davantage de l'appréciation du niveau d'information souhaité que de l'absence de transmission d'éléments financiers relatifs aux opérations concernées.
Dans ces conditions, il semblerait que les documents adressés étaient en cohérence avec l'objet des demandes formulées et permettaient d'apporter un éclairage financier sur les projets et sur la situation d'endettement de la collectivité.
Je précise néanmoins que le SGC n'est pas compétent pour apprécier le caractère juridiquement suffisant de l'information communiquée aux conseillers municipaux au regard du CGCT, du règlement intérieur de la commune ou de la jurisprudence administrative applicable. Cette appréciation relève des services préfectoraux dans le cadre du contrôle de légalité et, le cas échéant, du juge administratif.
Cordialement. »

M. le Maire fait donc remarquer que les documents transmis sont bien conformes au RBF.
M. COURBON indique que ces documents ont été transmis aux membres de la commission finances.
M. le Maire rappelle que chaque liste est représentée au sein de cette commission et qu'il est à la charge des membres de votre liste de faire redescendre les informations à ses colistiers. Il déclare donc l'affaire classée.

3-6 Remerciements

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs remerciements ont été reçu en mairie suite aux actions qui ont été initiées dans le cadre de la canicule et entre autres pour l'ouverture aux aurécois du jardin aqualudique. Ces témoignages soulignent le travail de l'équipe majoritaire. Il en profite pour remercier la SPL, les collègues élus pour leur investissement pour permettre l'ouverture de ces

soirées en toute sécurité. Cette opération pourra être renouvelée selon les alertes canicules et les moyens disponibles.

3-7 Opération Lou Farou

Monsieur le Maire souhaite revenir sur cette OAP Lou Farou. Il y a eu des remontées en mairie comme quoi l'école maternelle allait être délocalisée, que des habitants allaient être délogés. A ce jour aucune décision de ce type n'a été prévue, l'école maternelle réouvrira bien ses portes en septembre au même endroit. Il rappelle que le plan OAP qui a été communiqué lors du dernier conseil est le seul document de référence à ce jour. Il précise que ce travail d'OAP va prendre du temps, des années et qu'à la fin du mandat il ne sera peut-être même pas encore amené à bout.

3-8 Bulletin municipal

M. le Maire indique que le bulletin municipal remis sur table sera distribué dans les prochains jours dans les boites aux lettres des aurécois. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce bulletin : plus particulièrement l'adjointe Pauline, Brigitte, et la chargée de communication.
Mme GRANGER précise que ces bulletins et magazines sont dans la poursuite de ce qui avait été initié au préalable. Le bulletin sortira une fois par semestre pour rendre compte aux aurécois du travail fait par la municipalité durant les 6 mois par thématique : une fois printemps-été et une fois automne-hiver. En parallèle il y a le Magazine en octobre et au printemps avec l'objectif cette fois de donner la parole aux aurécois pour parler de leur commune (à destination des associations, des aurécois...)

3-9 Saison culturelle Les MursMurs d'Aurec

Monsieur le Maire indique que le programme de la saison culturelle a été remis à chaque élu sur table.
M. VIAL conseille aux élus de ne pas louper la 1ère représentation du 10/07. Il trouve que le programme proposé est de qualité avec des animations populaires, éthique et qu'il permet un accès varié à la culture pour les familles. Il souligne que certaines prestations sont à réserver.
Mme GRANGER rajoute qu'au château il y aura aussi tout l'été le projet transmission qui permettra aux aurécois de redécouvrir certaines pièces du château de façon différente.
Mme ARCIS souligne la belle dynamique de ces festivals. Elle trouve que ce sont des bouffées d'oxygène.

M. VIAL remercie la nouvelle équipe d'avoir pris le relais car ce sont des respirations naturelles dans la vie de chacun et on permet d'offrir à chacun un même niveau de culture.

Monsieur le Maire avant de mettre fin à la séance propose à chacun des élus de faire une analyse de ce qui s'est dit au conseil ce soir. Les décisions prises par Mme ARCIS et Mme BONNEVIALLE ce soir sont importantes et pas faciles dans la vie d'élu.
Il souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.

La Séance est levée à 20h05

Fait à Aurec sur Loire,
Le 07/07/2026

MAIRIE d'AUREC-sur-LOIRE 43110 - HAUTE-LOIRE

Le Maire,

Laurent ROUSSET

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 10/07/2026